



## Le DLA répond aux objectifs suivants :

- Favoriser la création et la consolidation d'emplois, l'amélioration de la qualité des emplois au service du projet des structures.
- Aider les structures à renforcer leurs compétences pour leur permettre d'adapter leurs activités à l'évolution de leur environnement et les professionnaliser sur leur fonction employeur.
- Asseoir le modèle économique des structures d'utilité sociale employeuses.
- Faciliter l'ancrage des activités et des structures accompagnées dans leur territoire d'action.